

Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) Critères régionaux en Région Centre-Val de Loire

Les PAT s'inscrivent dans le grand mouvement de transition agricole et alimentaire qui doit nous conduire vers une agriculture durable et une alimentation responsable. Élaboré et mis en œuvre par les acteurs d'un même territoire, un PAT a pour objectif d'avancer vers une démocratie alimentaire et de soutenir une dynamique locale de transition agricole et alimentaire conformément avec la stratégie alimentaire de la Région Centre-Val de Loire.

Afin d'analyser la pertinence d'un Projet Alimentaire Territorialisé, la Région s'appuiera sur 7 critères :

1. Gouvernance : territoriale et plurielle

Un PAT doit avoir un organe de gouvernance où sont représentées les différentes parties prenantes : acteurs de la production, de la transformation, de la restauration et du tourisme, les établissements, les institutions territoriales et les associations. Au-delà de ces acteurs, les citoyens doivent être représentés en tant que consommateurs. Les acteurs du domaine social et santé sont bienvenus.

2. Echelle du projet : les « bassins de vie »

Afin d'être en adéquation avec les logiques de territorialisation des décisions, le PAT s'inscrit à l'échelle d'un bassin de vie : EPCI, Pays, PETR, PNR... ou équivalent. Un intérêt particulier est porté aux projets de coopérations territoriales cohérentes et complémentaires.

3. Diagnostic partagé

Les PAT doivent s'appuyer sur un diagnostic réalisé en amont permettant de mobiliser les acteurs et d'avoir une base de travail commune.

4. Environnement

Les objectifs et les actions des PAT doivent s'inscrire dans une vision de transition agricole et alimentaire passant par l'accompagnement et le soutien des acteurs engagés vers une évolution durable de leurs pratiques comprenant notamment le développement de l'agriculture biologique.

5. Développement de l'économie locale

Les PAT permettent de créer des circuits économiques courts et de proximité qui se traduisent par une coopération entre les acteurs et une juste répartition de la valeur ajoutée sur le territoire et entre ceux-ci.

6. Enjeux agricoles

Les PAT doivent veiller à la sauvegarde du foncier agricole, à la pérennité du tissu des exploitations agricoles et à l'installation de nouveaux agriculteurs respectueux des pratiques agro-écologiques.

7. Démocratie alimentaire

Nous appelons démocratie alimentaire un égal accès des consommateurs à une alimentation de haute qualité nutritionnelle. Cet égal accès est garanti par la participation citoyenne au sein du PAT.